

un pays, mais il ne nous a donné aucune solution, en contrepartie. Il n'a pas mentionné le fait que lorsque le gouvernement néo-démocrate a voulu créer une usine d'acier à Regina, il a dû se rendre aux États-Unis à la recherche de capitaux étrangers, puis y retourner à la recherche de compétences étrangères. Il a créé son usine d'acier, dont les Américains ont un contrôle prédominant, pour employer ses propres termes. Le gouvernement cherche désespérément à établir une usine de fabrication de tracteurs, soit à Moose Jaw soit à Saskatoon—je ne sais pas quelle ville a payé le plus pour cela. Les deux ont envoyé des représentants en Roumanie, en vue d'attirer des capitaux étrangers de là-bas.

Je serais le premier à convenir que le Canada devrait cesser de tant dépendre d'une seule autre économie et devrait donc encourager une diversité d'investissements étrangers ici. Le député de Yorkton-Melville a prononcé un discours de pure rhétorique, comme on en faisait en Saskatchewan pendant les années 40. Son parti n'a pas beaucoup changé ses conceptions. En réalité, en y regardant de près, on constate que le groupe «waffle» au sein du parti néo-démocrate remet sur le tapis les mêmes arguments qui ont assuré l'élection du premier gouvernement de ce parti en Saskatchewan. Je suppose donc qu'on peut s'attendre que de nombreux députés néo-démocrates raniement le même genre de rhétorique.

Quels sont les objectifs du bill? Selon le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) le bill, essentiellement, constitue une solution politique du problème. Les solutions politiques ne conviennent jamais aux problèmes économiques. Lorsque le premier ministre (M. Trudeau) a été élu, il a dit deux choses aux Canadiens: d'abord que le nationalisme n'était pas la bonne solution et ensuite qu'il déciderait ce qui était dans l'intérêt du Canada et non ce qui était dans l'intérêt des partis politiques, qu'il ne se détournerait pas de cette attitude et qu'il agirait honnêtement et correctement selon son meilleur jugement pour le bien du pays. Nous voici en face d'une mesure législative présentée principalement pour des raisons politiques et dans l'intérêt du parti politique qui se trouve acculé à une élection alors que le public n'est pas dans de très bonnes dispositions à son égard. Le parti s'efforce de se donner bonne figure politiquement et en ce faisant il pourrait fort bien nuire aux possibilités d'expansion économique du Canada.

Nous sommes une nation commerçante et nous avons besoin d'investissements étrangers. Selon le bill, lorsque plus de 5 p. 100 des voix délibérantes d'une société publique et plus de 20 p. 100 d'une société privée appartiennent à des étrangers, l'achat de la société exige l'approbation préalable du cabinet. Il y a bien un organisme de surveillance, mais que vaut un tel organisme qui fait des recommandations au ministre, celui-ci, à son tour, faisant des recommandations au cabinet, si cet organisme ne rend pas publiques ses constatations fondamentales afin de nous permettre de juger si le cabinet agit pour des raisons politiques ou pour le bien du pays? On a beaucoup répété ces derniers temps que le gouvernement agissait pour des raisons politiques, ce dont on a justement accusé le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand). La déclaration suivante a paru dans un éditorial de l'un des principaux quotidiens du Canada:

Même si le cabinet est responsable devant le Parlement et l'électorat, un intermédiaire devrait exister entre lui et le requérant afin d'empêcher que, même en apparence, les décisions soient fondées sur des considérations politiques plutôt qu'économiques.

C'est ce que je crains moi aussi, surtout si l'agence ne publie pas ses véritables constatations.

[M. Horner.]

Un autre fait souvent mentionné et particulièrement vrai du gouvernement actuel c'est qu'il semble souvent que sa main droite ignore ce que fait sa main gauche. On nous présente une mesure grâce à laquelle, essentiellement, on limiterait, choisirait ou contrôlerait les investissements étrangers—n'importe lequel des termes s'applique—et d'autre part nous voyons le ministre de l'Expansion économique régionale accorder des subventions à droite et à gauche aux sociétés étrangères pour les attirer au Canada ou encore pour les encourager à quitter une région pour une autre où le chômage est peut-être plus élevé. Nous avons entendu le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) préconiser le développement d'un complexe touristique dans notre parc national de Banff; il a adjugé le contrat à des sociétés qu'on pourrait dire étrangères. Je sais que 30 p. 100 d'une offre était censée venir d'un consortium du lac Louise; de fait, le consortium appartient presque totalement à un citoyen de la Grande-Bretagne. Voilà me semble-t-il, un autre exemple où la main droite ignore ce que fait la main gauche.

Le gouvernement se dissocie des dispositions que bien des provinces ont adoptées en vertu de leurs lois respectives concernant l'impôt sur les biens transmis par décès, qui entraînent la sortie de gros capitaux canadiens. Les gouvernements néo-démocrates de la Saskatchewan et du Manitoba ont adopté une loi visant l'impôt sur les biens transmis par décès, qui va entraîner l'exode de capitaux vers d'autres régions du pays ou vers d'autres pays. Nous voyons le gouvernement actuel introduire l'impôt sur les gains de capital, une autre mesure propre à décourager les Canadiens de placer leurs capitaux dans des sociétés canadiennes. Nous devrions, je pense, adopter l'approche du secteur clé. Nous devrions nous mettre d'accord, comme nous l'avons déjà fait dans certains cas, pour que les banques et les media de communication, presse, télévision, radio et autres, soient réservés aux Canadiens. L'édition de livres devrait peut-être aussi être réservée aux Canadiens pour les Canadiens, notamment les manuels scolaires et les livres utilisés dans les universités.

Une autre question à laquelle j'ai pensé est celle des cotisations syndicales, que n'a pas mentionnées le député de Yorkton-Melville lorsqu'il parlait de l'argent qui sort du Canada. Il y a à la page 2505 du harsard du 24 mai une question fort intéressante posée par le député de Toronto-Lakeshore (M. Robinson). La voici:

• (1620)

Au su du gouvernement, quelle somme les Canadiens ont-ils versée annuellement aux syndicats internationaux, de 1965 à 1971 respectivement?

La réponse montre qu'en 1965, les Canadiens avaient versé 28 millions de dollars de cotisations à des syndicats internationaux, et, sans vous lire tous les chiffres, cette somme était passée à 41 millions en 1969. Si les versements ont continué à augmenter depuis, ils atteignent sans doute maintenant 43 ou 44 millions de dollars.

Il y avait une seconde question, que voici:

De 1965 à 1971 respectivement, quelle somme a-t-on versé annuellement aux membres canadiens des syndicats internationaux?

La réponse montre qu'au cours d'une année où les syndicats ont touché 28 millions de dollars du Canada, les allocations de grève versées à des syndiqués canadiens ne se sont élevées qu'à \$8,755 au total. Tout ce que nous avons récupéré, c'étaient \$8,000 sous forme d'allocations. La réponse montre le montant d'allocations de grève